

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA COLONISATION (1938-1940)

Conseil supérieur de la colonisation
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1938)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 3 mai 1933 :
Sont nommés, pour trois ans, membres du Conseil supérieur de colonisation institué par arrêté du 28 décembre 1937 :

I. — Membres français :

1°) M. William Bazé*, directeur de la Société des Plantations d'hévéas de Xuân-lôc à Biên-hoà, Cochinchine ;

2°) Le R.P. Gauthier à Phu Yèn-binh, Tuyên-quang, Tonkin ;

3°) M. Laval, colon à Lao-bao, Quang-tri, Annam.

II. — Membres indigènes :

1°) Le Docteur Gao thien-Toan, président du Syndicat agricole de Rach-gia, Cochinchine ;

2°) S. E. Vi-van-Dinh, tông-dôc de Ha-dông, Tonkin ;

3°) M. Tôn-thât Viên-Dê à Hué, Annam.

M. JULES BRÉVIÉ INAUGURE LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA COLONISATION (*L'Avenir du Tonkin*, 4 juillet 1938)

Hier matin, à neuf heures, s'est réunie pour sa séance inaugurale, dans la salle des fêtes du Palais Norodom, sous la présidence de M. le gouverneur général Brévié qui en est d'ailleurs le créateur, le Conseil supérieur de la colonisation :

M. Brévié, gouverneur général de l'Indochine, président.

M. Nouailhetas, secrétaire général du Gouvernement général.

Membres : MM. Pagès, gouverneur de la Cochinchine, Saigon ; Graffeuil, résident supérieur en Annam, Hué ; Eutrope, résident supérieur au Laos, Vientiane ; Guillemain, résident supérieur au Cambodge, Phnom-Penh ; Bary, inspecteur général du Travail et de la Prévoyance sociale, Hanoï ; Cousin, directeur des Finances, Hanoï ; Marty, directeur des Services économiques, Hanoï ; Gassier, inspecteur général des Travaux Publics, Hanoï ; Reteaud, inspecteur général de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts, Hanoï ; Mariani, président de la Chambre d'Agriculture de Saigon ; Perroud, commerçant, membre du Grand Conseil, Hanoï ; Allard, président de la chambre mixte de commerce et d'agriculture du Laos, membre du Grand Conseil ; Lagarde, 281, boulevard Gallieni, membre du Grand Conseil ; Pouzenc, membre du Grand Conseil, à Phanhiêt ; Navarre, membre du Grand Conseil, Phnom-Penh ; Lé-quang-Liêm dit Bay, planteur à Giadinh, membre du Grand Conseil ; Phao-chao-Muong, membre du Grand Conseil ; Meas-nal-Chaufaikhiet, membre du Grand Conseil ; Huynh-van-Tran, membre du Grand Conseil à Tamquan (Binh-dinh) ; William Bazé, directeur de la Société des plantations d'hévéas de Xuânlôc (Biênhoà) ; Laval, colon à Laobao (Quang-tri) ; le

docteur Cao-thiên-Toan, président du Syndicat agricole de Rachgia ; S. E. Vi van-Dinh, tông-dôc de la province de Ha-dong ; Ton-that-Viên-Dé à Hué.

En outre :

M. le résident supérieur au Tonkin Châtel empêché, sera représenté par MM. Echimard, Tran-van-Thong et Bonfils.

M. l'inspecteur général de l'Hygiène et de la Santé publique Eckenroth sera représenté par M. le docteur Levot.

M. de Feyssal, sous-directeur de l'Enregistrement, empêché, sera représenté par M. Rolland.

MM. le R. P. Gauthier et Nguyễn-van-Luan, membres titulaires du Conseil, se sont excusés.

M. Vedrenne, chef du Bureau à la Direction des S. E. [Services économiques], secrétaire, sans voix délibérative.

Aussitôt que fut constatée la présence de tous les membres de cette nouvelle assemblée. M. Brévié, ayant à sa droite M. le secrétaire général de Gouvernement général, et à sa gauche. M. le gouverneur de la Cochinchine, prit place au fauteuil présidentiel et prononça le remarquable discours inaugural suivant :

Messieurs.

En cette séance inaugurale au Conseil supérieur de la colonisation de l'Indo-chine, je dois apporter à ses membres la justification du dessein qui m'a conduit à instituer cette haute assemblée investie de la mission de suggérer, d'étudier et de coordonner en programmes d'action les mesures propres à assurer le développement économique du pays de l'Union. Je tiens à déclarer tout de suite que cette initiative ne fait que reprendre et développer les idées et les projets de mes prédécesseurs : le décret du 22 avril 1932 créant l'Office de colonisation rurale de la Cochinchine procédait des mêmes préoccupations. Il m'a semblé seulement que le moment était venu d'étendre à l'ensemble des pays de l'Union le bénéfice d'une enquête élargie et de mesures susceptibles de résoudre les difficiles et délicats problèmes que pose la question agraire indochinoise et plus précisément la tension démographique sans cesse augmentée que nous constatons autour de nous.

Car tel est bien, Messieurs, le fait essentiel qui doit retenir notre attention. L'accroissement rapide des naissances dans les zones deltaïques qui atteint les plus fortes proportions constatées dans le monde se traduit par un double déséquilibre : d'une part, le rendement des terres n'augmente pas à la proportion des besoins alimentaires ; d'autre part, le produit du travail des bras est insuffisant pour nourrir un nombre de bouches sans cesse augmenté. Dans les deux cas, nous décelons à la base une crise alimentaire, permanente au Tonkin et dans le Nord-Annam, ou prochaine en Cochinchine, qu'il faut s'attacher à résoudre ou à pallier dans les moindres délais. La cause essentielle réside dans le fait que 95 % des cultivateurs indochinois, soit une vingtaine de millions, se tassent dans les terres basses sur des superficies égales à peine à celle de quelques départements français, pratiquant presque exclusivement la culture du riz, à laquelle est venue heureusement s'ajouter ces dernières années celle du maïs.

Or, cette masse humaine est douée d'un pouvoir de procréation tel, augmenté encore dans ses effets démographiques par notre protection sanitaire, que tous les efforts réalisés à ce jour pour améliorer la productivité de la rizière sont sans cesse dépassés par le surcroît de natalité. Il n'est donc d'autre solution, tout en développant les résultats de cette dernière, que d'extérioriser le trop-plein des habitants soit sur le plan géographique, en le conduisant à coloniser les terres fertiles des moyens pays et des plateaux, soit sur le plan social, en ouvrant d'autres débouchés que le travail des champs à son activité, en l'orientant vers l'artisanat et l'industrie, Car la seule constatation que l'Indochine dispose de richesses virtuelles considérables ne saurait nous satisfaire. Celles-ci ne seront mises en valeur que lorsque les formidables réserves

de main-d'œuvre qu'elle peut utiliser travailleront à plein, et elles ne travailleront à plein que lorsqu'elles mangeront à leur faim, quand elles seront assurées de leur avenir.

Les problèmes techniques et humains s'interpénètrent donc étroitement. Mais nous voyons se créer de surcroît une classe bourgeoise désireuse à juste titre d'augmenter le standing social et culturel du milieu.

Cette élite doit être rémunérée suffisamment si nous voulons qu'elle se consacre en toute liberté d'esprit et sans amertume au développement harmonieux des possibilités du pays et de la race. Dans le même ordre d'idées, nous devons nous préoccuper de réserver à l'élément eurasien, dans le cadre colonial, la situation qu'il est en droit d'espérer de son importance sociale et numérique. À cet égard, il ne saurait plus être question de laisser aux hasards et aux incertitudes des initiatives charitables privées, qui se sont si largement dévouées à cette œuvre, l'avenir de cette intéressante catégorie de la population indochinoise. Il n'est que temps de traiter à fond cette question, de prendre nettement et définitivement conscience des devoirs qu'elle nous impose. Par son côté moral, financier et économique, compte tenu surtout du rôle que les Eurasiens sont appelés à jouer dans la mise en valeur de la colonie, elle relève au premier chef de l'initiative gouvernementale.

Le problème de la meilleure utilisation de la richesse qu'est le travail humain nous conduira à étudier également la coordination optima de ses facteurs essentiels, la normalisation des contrats passés entre propriétaires et fermiers afin de les humaniser et les stabiliser, autant que faire se peut, au profil commun des uns et des autres.

Ainsi, Messieurs, sommes-nous conduits à conclure par l'ensemble de ces considérations que la condition primordiale d'une saine et régulière évolution sociale de l'Indochine réside dans la préalable, ou tout au moins concomitante, mise en valeur de l'ensemble de ses richesses. Le redressement économique qui en résultera la dotera du pouvoir d'achat qui lui manque actuellement et grâce auquel elle pourra améliorer la condition matérielle et morale de ses populations.

Ces problèmes, techniques par leurs données, sont sociaux par leur répercussion, donc humains au sens le plus pathétique du mot : c'est pourquoi j'ai élargi considérablement la consultation primitivement prévue et fait appel au maximum aux expériences et aux bonnes volontés.

Des solutions viennent assez facilement à l'esprit dont la plupart ont fait l'objet d'intéressantes expériences : déblocage des régions surpeuplées par l'évacuation du trop-plein des populations vers les terres neuves voisines ; éducation de ces émigrés à des méthodes culturelles nouvelles, extension des irrigations dans les deltas, accroissement des rendements agricoles par les engrais, les fumures, la sélection des plantes, multiplication des cultures alimentaires, association de l'élevage à l'agriculture, développement de l'artisanat familial tendant à diversifier les aptitudes des populations, aménagement plus équitable des terres, amélioration des conditions du travail agricole, organisation du crédit rural, industrialisation de certaines régions... toutes ces questions et bien d'autres solliciteront vos études au cours de cette session et des suivantes.

Mais, dans l'intérêt même des réalisations que nous souhaitons, il m'a paru utile de limiter le champ de vos travaux pour cette première session à un certain nombre de questions précises, à savoir :

1° L'étude de la création d'un Office de la colonisation ayant pour objet de traiter toutes les questions relatives à la mise en valeur de la Colonie, notamment de faciliter l'accession des indigènes à la petite propriété par une meilleure répartition des terres dans les régions cultivées et la création de centres de colonisation pour Eurasiens dans les Hautes et Moyennes régions ;

2° Plan et modalités de l'action administrative locale pour déterminer l'installation progressive de colons indigènes dans les Moyennes et Hautes régions ;

3° Étude des rapports contractuels entre propriétaires fonciers et fermiers, métayers ou ouvriers agricoles ;

4° Instructions à donner en vue d'établir un inventaire méthodique des ressources locales par provinces et d'en assurer le développement progressif et continu sans qu'il soit entravé par les mutations du personnel dirigeant ;

5° Fixation de l'ordre du jour des questions à soumettre à la prochaine session ordinaire du Conseil supérieur de la colonisation,

Encore que réduit par rapport à l'ensemble des préoccupations que j'éprouvais à l'instant, ce programme les aborde à peu près toutes par quelque côté et il nous apportera certainement en fin d'examen des éléments constructifs éprouvés qui nous permettront, je l'espère, d'entrer, pour certaines d'entre elles tout au moins, dans la voie des réalisations. Je n'ai pas l'ambition, au surplus, de régler en quelques séances un ensemble de questions des plus délicates et complexes sur lesquelles se penchent depuis plusieurs années tous ceux qui ont consacré tous leurs efforts à ce développement de la Colonie. C'est surtout de la continuité de nos travaux que découleront les résultats attendus et, à cet égard, je sais pouvoir compter, Messieurs, sur votre entière bonne volonté, sur votre ardent désir d'assurer un meilleur avenir à ce pays.

Il n'est pas dans mes intentions de soumettre d'emblée à vos discussions des formules préparées à l'avance. C'est au contraire de vos libres discussions que j'attends. Les formules utiles, étant assuré que votre expérience profonde, votre connaissance des hommes, de leur mentalité, de leurs tendances, animeront et nourriront nos délibérations autrement que l'apriorisme de considérations purement spéculatives.

Je ne me dissimule pas combien sont délicats certains des problèmes que je vous demande d'examiner. Mais je suis convaincu que les difficultés que l'on n'ose aborder, nous abordent à leur heure, qui n'est souvent plus la nôtre, et aggravent des situations que l'on aurait pu, en d'autres circonstances, dominer si l'on en avait pris l'initiative en temps opportun. Je suis aussi fermement persuadé qu'il faut faire confiance à l'opinion, surtout quand on est décidé à lui parler sans arrière-pensée et qu'on n'a d'autre objectif que le bien public. La sincérité finit toujours par s'imposer. On lui est reconnaissant de se manifester aux heures où les intérêts particuliers s'affrontent sans merci et sans souci de sauvegarder l'équilibre des intérêts collectifs.

C'est pour que de telles éventualités ne se produisent pas un jour dans notre belle Indochine que j'ai cru devoir examiner ces problèmes économiques sociaux dans la sérénité de larges et libres discussions où toutes les idées, toutes les aspirations pourront s'exprimer.

Il ne saurait en résulter d'inconvénients pour l'ordre établi, car votre enquête se déroulera, nul n'en doute, sous le signe du droit, de l'équité, du respect de la propriété et des contrats et de l'intérêt supérieur de la Colonie.

Messieurs, je déclare ouverte la première session du Conseil supérieur de la Colonisation.

Des applaudissements nourris crépitèrent sur tous les bancs, puis, après une courte suspension, le Conseil siégea à nouveau pour l'examen des cinq questions essentielles portées à l'ordre du jour que nous avons publié dans notre édition précédente.

Le Conseil commença l'examen de son ordre du jour par une discussion sur l'utilité d'un Office de la colonisation et ses rapports avec les diverses administrations publiques et les particuliers. À titre d'exemple, un projet de fondations en faveur des Français d'Indochine fut présenté au conseil par M. le secrétaire général Nouailhetas. Il s'agirait d'un établissement à créer pour les Français d'Indochine, Eurasiens ou non, et comprenant :

1° Une maison à Dalat pour garçons de 4 à 12 ans ;

2° Une ferme-école à Blao pour les jeunes gens de plus de 12 ans.

Une plantation alimenterait le fonds d'entretien tout d'abord fourni par le Budget de la Colonie. Arrivés à l'âge d'homme, les anciens pupilles de cet établissement pourraient obtenir une concession dans la région de Blao dont la propriété ne leur serait reconnue qu'après complète mise en valeur sous la direction du Comité de la fondation. Ce projet a recueilli l'unanimité des voix et sera présenté au prochain Grand Conseil après mise au point des détails.

SOLLICITUDE FRANÇAISE (*Les Annales coloniales*, 25 juillet 1938)

Installé par M. Brevié, ainsi que nous en avons rendu compte dans notre précédent numéro, le Conseil supérieur de colonisation de l'Indochine a commencé immédiatement ses travaux.

C'est à la question des métis, dont nos lecteurs se souviennent, que M. Jean de Beaumont, député de Cochinchine, tint à saisir le ministre par une lettre ouverte publiée dans nos colonnes ¹, que l'assemblée consacra ses premières délibérations.

La première suggestion soumise à l'examen de ses membres a été celle d'un établissement à créer pour les Français d'Indochine et comprenant :

1. Une maison à Dalat pour les garçons de 4 à 12 ans ; 2. Une ferme-école à Blao pour les jeunes gens de plus de 12 ans. Arrivés à l'âge d'hommes-les anciens pupilles de cet établissement pourraient obtenir des concessions dans la région de Blao dont la propriété ne leur serait reconnue qu'après leur complète mise en valeur sous la direction d'un comité de fondation. Ce projet a recueilli l'unanimité des voix et il sera présenté au prochain Grand conseil après une mise au point des détails.

Une discussion s'est établie ensuite sur les modalités que devra présenter l'action administrative pour déterminer l'installation progressive des colons indigènes dans les Moyennes et Hautes-Régions des pays annamites.

La principale difficulté est, sans conteste, celle du financement des travaux indispensables à toute la mise en valeur des terres neuves et à l'existence des colons pendant les premières années de leur installation. Des propositions concrètes seront faites par l'administration au prochain Grand conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine devant lequel sera exposé le plan que le gouverneur général arrêtera, dès que les documents auront dégagé les voies et les moyens d'action à entreprendre.

Le Conseil s'est arrêté ensuite longuement sur l'importante question des rapports entre les propriétaires fonciers et fermiers, rapports dont la normalisation désirable au triple point de vue économique, social et politique doit être recherchée dans un cadre d'équité, d'ordre et d'humanité.

Dans sa dernière séance tenue le 2 juillet, le Conseil a entendu la lecture d'un projet de circulaire à adresser aux chefs de l'administration locale pour que soit procédé par chaque chef de province à l'établissement d'un plan de mise en valeur à réaliser en un nombre d'années déterminé. Enfin, le Conseil a fixé l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Conseil supérieur de colonisation. Compte rendu des mesures administratives prises comme suite aux travaux de la première session, en particulier en ce qui concerne le décongestionnement des deltas surpeuplés ; examen de l'ensemble de la politique de crédit agricole et des résultats obtenus dans ce domaine ;

¹ *Les Annales coloniales*, 13 juin 1938 :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jean_de_Beaumont-1904-2002.pdf

Modification du décret sur la propriété paysanne ; Mesures à prendre pour améliorer le régime alimentaire de la population indigène et de l'élevage et encouragement à la culture du soja. En outre, comme suite à l'intervention des représentants du Tonkin, une dernière question sera inscrite à l'ordre du jour : Réalisation pratique de l'installation en Cochinchine des émigrants tonkinois.

Projet de fondation en faveur des « Français d'Indochine »
(Extrait d'un rapport du Conseil supérieur de la colonisation).
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 novembre 1938)

Nous n'avons pas l'intention de faire un exposé historique, même succinct, de l'évolution de la question « métis » depuis notre installation en Indochine. Nous noterons simplement que, jusqu'à présent, ce problème a été considéré, semble-t-il, sous un angle essentiellement humanitaire sans qu'il soit suffisamment tenu compte des points de vue politique et économique. Les fondations charitables créées par des hommes de cœur dans toutes les grandes villes de l'Union ne peuvent, malgré le soutien administratif accordé, recevoir la totalité des enfants dont la garde leur est offerte. Faute de moyens matériels permettant une spécialisation suffisante de leur éducation, les pupilles sortant de ces institutions trouvent difficilement une situation, même modeste.

L'augmentation des effectifs du corps d'occupation européen, qui provoqua, au cours des dernières années, un accroissement très sensible des croisements de races ; l'extension, en cours de réalisation, des effectifs de l'armée autochtone dont l'encadrement nécessitera un nombre important d'officiers et de sous-officiers donnent à cette question une actualité nouvelle.

Après un échange de vues approfondi entre les personnalités qualifiées, un programme d'action paraît devoir être basé sur les directives ci-dessous :

Les œuvres existantes seraient, bien entendu, conservées, voire même plus largement subventionnées, pour leur permette notamment de recevoir des enfants à partir de quatre ans.

Parallèlement, une fondation nouvelle dite « des Français d'Indochine » serait créée. Les enfants y seraient reçus dès leur jeune âge afin de les soustraire aussitôt que possible à une ambiance trop uniquement autochtone ; ils seraient élevés

dans un climat, un milieu aussi européens que « possible ».

La solution « envoi en France » étant écartée comme trop onéreuse, ils seraient réunis dans une maison d'éducation à Dalat, l'âge d'admission étant impérativement compris entre trois et six ans. On éviterait ainsi l'écueil que pourraient constituer les soins à donner à de trop jeunes enfants, en même temps qu'on s'efforcerait de recueillir les jeunes métis à un âge où ils n'ont pas encore subi une empreinte trop prononcée. La sélection en serait faite par le Service d'Assistance sociale qui vient d'être nouvellement créé à l'Assistance Médicale, soit que les enfants soient confiés définitivement à l'œuvre lorsqu'ils sont abandonnés moralement par leurs parents, soit qu'ils soient simplement placés comme pensionnaires par des fonctionnaires modestes avant épousé une femme annamite (ou vivant maritalement avec elle), et désireux de voir leurs enfants recevoir une éducation conforme à leurs aptitudes futures. Les jeunes gens resteraient ainsi à Dalat jusqu'à l'âge de onze ans. Ils y recevraient une éducation primaire. À cette époque, ils seraient alors dirigés suivant leur goût, soit sur une ferme-école soit une école d'enfants de troupes, d'où sortiraient une grande partie des cadres de la future armée indochinoise. Seule, une minorité d'enfants exceptionnellement doués seraient orientés vers l'instruction secondaire.

À la ferme-école, on s'efforceraient de leur donner une éducation théorique et pratique adaptée au pays, analogue à celle dispensée par les écoles d'agriculture départementales de France. Ils y resteraient jusque vers dix-huit ans. À ce moment, une partie d'entre eux serait dirigée sur une plantation de caoutchouc à établir dans la plaine, au pied du col de Blao. Ils y apprendraient les méthodes modernes de saignée, la technique de plantation de caoutchouc, de façon à devenir aptes à tenir sur n'importe quelle grande plantation, le rôle d'assistant actuellement réservé à du personnel recruté en France. Il semble que cette école d'application serait assurée d'un débouché intéressant dans un proche avenir en raison de la nécessité pour les planteurs d'abaisser leur prix de revient, conséquence de l'augmentation considérable de la production qui suivra la mise en saignée de la totalité des surfaces actuellement plantées en hévéas greffés dans le monde.

Les autres jeunes gens seraient mis au courant à la ferme-école de la technique des cultures arbustives (théier, caféier susceptibles de servir base à une production organisée d'un petit domaine européen. Au retour de leur service militaire, ceux d'entre eux qui en manifesteraient le désir seraient à nouveau repris en stage dans la station qui leur faciliterait financièrement, par avances sans intérêt, l'installation sur un lot de colonisation choisi à l'intérieur du périmètre réservé à cet effet (15.000 à 50.000 hectares) entourant la ferme expérimentale de Blao, dont la proximité permettrait un guide et un soutien technique constant des colons.

On assurerait la permanence de cette institution en lui donnant la forme d'une fondation appelée à subvenir seule à la très grande majorité de ses besoins dans un avenir déterminé. Dans cet esprit, il serait proposé au Département de prélever sur les surfaces d'extension actuellement accordées par le Comité international de Restriction un quantum de 10. qui représenterait une surface de 625 hectares à affecter à la création de la plantation des Français d'Indochine. Les frais de premier établissement seraient fournis par la Caisse de réserve du budget général, les revenus de la plantation affectés ultérieurement à l'œuvre. Si l'on tient compte de l'accroissement considérable des rendements que permettent d'espérer les greffés sélectionnés déjà connus, il est permis d'affirmer qu'une telle plantation, qui pourrait donner de 1.200 à 1.300 tonnes de caoutchouc pour un prix d'établissement qui n'excéderait pas 130.000 p., laisserait à l'œuvre des revenus réguliers importants qui permettraient non seulement de couvrir les frais généraux, mais de fournir en grande partie le financement nécessaire pour l'installation de futurs colons dans l'esprit ci dessus exposé. Cette plantation aurait donc un double rôle : celui de ferme d'application pour la formation des assistants de plantation et celui de base financière de l'institution.

Les grandes lignes de l'organisation ayant été définies, reste le point le plus délicat : celui d'assurer d'une façon satisfaisante la permanence de sa direction. Nous pensons que cette œuvre devrait être placée sous le contrôle d'un comité de direction constitué par les Français d'Indochine habitant d'une façon constante le Sud de la Péninsule et qualifiés pour un tel rôle par la dignité de leur existence, leur réussite personnelle dans les exploitations ou par leurs fonctions administratives.

Si nous donnons au terme « Français d'Indochine » son acception la plus large, c'est-à-dire si englobons sous un tel vocable, non seulement les métis mais les Français eux-mêmes qui, par la longueur d'un séjour ininterrompu dans ce pays, sont devenus de véritables Indochinois, nous sommes sûrs que nous trouverons aisément un nombre suffisant d'hommes qualifiés pour mener à bien une telle entreprise. MM. Bazé, directeur de la plantation de Xuân-Lôc, qui siège aujourd'hui parmi nous, Guillemet, président du Syndicat des planteurs, Bouëdron, inspecteur des Douanes, Gressier, Bocquet, directeur technique des Terres-Rouges, nous ont déjà donné des assurances pour un concours actif et désintéressé. Le patronage déjà acquis de ceux d'entre les hommes d'action qui ont le plus hautement contribué par leur effort personnel à la création de la richesse agricole de la Cochinchine marque l'esprit objectif et pratique

suivant lequel il serait possible d'orienter l'activité de cette fondation ; il constitue la meilleure garantie que cette œuvre dont nous venons d'esquisser les grandes lignes atteindrait pleinement le but recherché. Nous vous demandons donc de vous prononcer sur le principe même de la réalisation en adoptant le vœu ci-dessous :

Le Conseil supérieur de la colonisation, considérant l'acuité de problème métis indochinois, son importance sociale, politique et économique, regrette que toutes les œuvres fonctionnant actuellement en Indochine soient conçues strictement sur le plan humanitaire, qu'elles ne puissent, faute de moyens suffisants, assurer le

légitime épanouissement de la race des « Français d'Indochine » appelée à jouer dans le pays le rôle d'union nécessaire entre Français et autochtones ; propose de présenter à l'agrément du Département un projet de prélèvement sur la caisse de réserve destiné à financer une œuvre qui, sans nuire au champ d'action trop restreint de celles déjà existantes, situerait cette action sur le plan qu'elle mérite d'occuper dans les préoccupations des pouvoirs publics par la création d'une Fondation des Français d'Indochine comprenant :

- 1° — Un orphelinat, à Dalat, susceptible d'abriter progressivement 300 enfants ;
 - 2° — Une ferme-école d'agriculture, à Blao, susceptible de recevoir également 300 enfants ;
 - 3° — Une plantation de 62 hectares, à établir au pied du col de Blao, dont les revenus assureraient la permanence de cette institution en permettant de financer l'installation des futurs colons en même temps que les élèves assistants de plantation y recevraient la formation technique adaptée aux besoins locaux.
-